

2C2E PATRIMOINE

Société par Actions Simplifiée à Associé Unique
au capital de 500 euros
Siège social : 30 Rue Sergent Blandan – 69001 LYON
907 864 573 R.C.S. Lyon

PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 14 NOVEMBRE 2025

L'An deux mille vingt-cinq
Le quatorze novembre
A dix heures,

Monsieur Eloïc ETIENNE, associé unique de la société 2C2E PATRIMOINE, société par actions simplifiée au capital de 500 €, dont le siège social est situé 30 Rue Sergent Blandan – 69001 LYON,

A pris les décisions suivantes :

- Transfert du siège social
- Modification corrélative des statuts
- Suppression des articles 23 et 24 des statuts
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

PREMIERE DECISION

L'associé unique décide de transférer le siège social du 30 Rue Sergent Blandan – 69001 LYON au 29 Rue du Bon Pasteur – 69001 LYON, et ce à compter de ce jour.

DEUXIEME DECISION

En conséquence de la décision précédente, l'associé unique décide de modifier l'article 4 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

« ARTICLE 4 – SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé à LYON (69001) – 29 Rue du Bon Pasteur »

Le reste de l'article demeure inchangé.

TROISIEME DECISION

L'associé unique décide de supprimer les articles 23 et 24 des statuts qui sont devenus sans objet.

QUATRIEME DECISION

L'associé unique confère tous les pouvoirs nécessaires au porteur d'un original ou d'une copie des présentes à l'effet de procéder à l'accomplissement des formalités légales subséquentes.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par Monsieur Eloiç ETIENNE, Président et associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Le Président Associé Unique
Monsieur Eloiç ETIENNE

A handwritten signature in grey ink, appearing to read 'Eloiç ETIENNE', with a horizontal line underneath.